

ÉDITORIAL

Les réseaux de la colère !

*Dr Pierre Yves Bilat
Président de l'ANMO
Membre du comité de la SNM*

Voilà dix ans que nos sociétés se sont penchées sur la problématique des réseaux de soins et que nous avons dans nos tiroirs un projet adapté à notre région.

Ces dernières années, personne n'a montré d'intérêt pour notre travail.

Ces derniers mois, par vagues successives, les caisses maladie proposent à leurs adhérents des systèmes d'assurances avec rabais en cas d'adhésion à des réseaux de soins, sans jamais aucune concertation avec les médecins et les assurés.

Ces projets vont du « gate keeping » simple, à la dernière offre délirante de la caisse maladie Helsana, qui a stupéfié les confrères contactés et provoqué la colère de tous.

Apparemment sans critères autres qu'économiques (sur la base de quelle statistique?) les assureurs grappillent ça et là des confrères qui trouvent grâce à leurs yeux. Même pour les projets les plus simples la liste des médecins choisis nous laisse pantois : décédés, spécialistes, médecins scolaires et retraités y figurent parfois ! Un autre projet ignore certains collègues, sur des critères complètement opaques. Mes demandes réitérées d'explications sont restées sans réponse.

Le dernier projet, celui d'Helsana, est étonnant. Apparemment seuls des confrères du bas du canton et du Val-de-Ruz ont été « élus ». Tous, dans un bel élan commun, ont refusé d'adhérer et l'ont fait savoir par lettre individuelle ou collective. Ils ont demandé que le projet soit présenté aux sociétés (ANMO, SNM). La caisse maladie prétend dans un beau mensonge « que les représentants de notre région ont porté un réel intérêt au projet ».

Chaque praticien contacté a été stupéfait de devoir donner des renseignements sur son cabinet, son assurance de qualité, son analyse des épisodes critiques, sa participation aux cercles de qualité, son recours à l'Evidence Based Medicine... Voilà une demande bien inquiétante qui méprise notre pratique quotidienne, notre engagement par la formation continue, pour les cercles de qualité. Nous avons depuis longtemps une manière de pratiquer responsable qui n'a pas besoin d'être formatée par les assureurs qui baignent dans les influences anglo-saxonnes.

Apparemment, les caisses continuent la chasse aux bons risques et placent leurs pions, persuadées de leur prochaine « liberté de contracter ».

Dans ce canton, grâce au travail de nos représentants en commission paritaire, nous avons d'excellentes relations avec SantéSuisse Neuchâtel-Jura qui semble complètement dépassé par ces propositions qui tombent d'en haut.

La participation à des réseaux et leur création n'est pas possible sans concertation préalable avec les intéressés. Sur quels critères exclure l'un ou l'autre praticien sachant qu'aucune statistique fiable n'existe et que les coûts dépendent de la manière de pratiquer de chacun et de son type de patientèle ?

Le comité de la SNM, de l'ANMO, comme d'ailleurs celui de la SSMG vous prie instamment de ne pas adhérer à ces projets utopiques qui n'ont probablement aucun sens s'ils n'ont pas été discutés auparavant avec les sociétés.

Cette année se discute au parlement la « perte de l'obligation de contracter ». La FMH et les chambres médicales se sont toujours opposées à ce

projet qui n'offre aucun gage d'économie. Une menace de referendum est en suspens. Mises sous pression par les accords européens, il semble que certaines sociétés (SSMG) pourraient entrer en matière sur une liberté de contracter, à certaines conditions : mise en place de commissions paritaires, péréquation des risques, critères d'exclusion, critères de qualité.

Mais le comportement actuel des grandes caisses, qui lancent sans aucune concertation des projets douteux (hospitalisations hors du territoire de la Confédération, incitation soutenue pour les clients de passer au tiers payant), nous donne-t-il confiance sur la possibilité de dialoguer ?

Alors renvoyez les propositions qui vous sont faites à vos comités, n'adhérez pas sans réfléchir, surtout ici, où nos représentants espèrent pouvoir continuer un dialogue constructif avec les partenaires, ce qui n'est pas le cas dans d'autres cantons, où les conventions sont rompues...

SOMMAIRE

Editorial	p. 3
Dossier :	
La prise en charge de la douleur aiguë et chronique .	p. 4
Le Centre d'antalgie neuchâtelois .	p. 7
Douleur chronique et persistante .	p. 12
La Chaux-de-Fonds et Le Locle « Hôpitaux sans douleur »	p. 16
Douleurs en soins palliatifs	p. 17
Les douleurs neuropathiques	p. 20
La fibromyalgie : une série de symptômes	p. 21
Douleur et oncologie	
Place des biphosphonates	
dans le traitement des métastases osseuses	p. 24
L'impact de la chimiothérapie sur le contrôle de la douleur	p. 27
Pharma-News	p. 29
Calendrier médical	p. 31